

**Objet : Délib.2011.57 Demande de Mr HACHE, camion-pizzas pour une 2ème soirée par semaine**

**L'an deux mille onze et le huit novembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Patrick BARRAUD, Maire.  
Date de convocation : 2 novembre 2011  
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Eric CLO, Michel RODEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR  
Mesdames Sylviane MONNOT, Annick MOURARET  
Absents excusés : Guy BATTAGLINI, Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Pierre VALVERDE, Pierre GUILLET  
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS  
*Pouvoir de Pierre GUILLET à Eric CLO  
Pouvoir de Daphné GAULT à Annick MOURARET  
Pouvoir de Sylviane VANEL à Stéphane JODAR  
Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL  
Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Michel CROS  
Pouvoir de Noélie LASCOLS à Didier GERIN***

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé lors de la séance du 6 septembre dernier, de donner son autorisation pour la mise en place d'un camion-pizzas sur la place de l'église les mercredis, moyennant une convention.

La convention a été signée, le camion-pizzas installé à la satisfaction d'un grand nombre d'habitants.

Le pizzaiolo souhaite s'installer également les vendredis de 18 à 21 heures.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de répondre favorablement à cette demande, accompagnée du souhait de pouvoir alimenter le camion-pizzas à une source d'éclairage public ; la consommation restant à la charge du bénéficiaire.

La convention sera modifiée dans ce sens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Donne son accord à Monsieur HACHE pour installer son camion-pizzas un second soir par semaine (le vendredi) ainsi que pour les modalités de branchement et facturation de l'énergie électrique souhaitée.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :  
Patrick BARRAUD**